
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV AGIPI AMBITION (C-FR0000299240),
SICAV DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 21 avril 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable **AGIPI AMBITION**.

A compter du 24 avril 2020 (date de prise d'effet), le prospectus de votre SICAV (et son Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI »), selon la nature des modifications envisagées), tiendront compte :

- de la possibilité de réaliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et notamment, des prêts/emprunts de titres **dans une limite de 20% maximum de l'actif net de la SICAV**. Ces opérations de financement sur titres porteront sur des actions et/ou des obligations. Parallèlement à cette modification, AXA Investment Managers GS (« AXA IM GS ») est désigné pour la négociation de prêts/emprunts de titres et le partage de rémunération ;
- de la mise à jour (prospectus et DICI) de la politique d'investissement en matière de contraintes d'investissement par rapport au benchmark conformément aux dispositions de *l'European Securities and Markets Authority* (« ESMA »). Dans ce cadre, il est précisé **que le portefeuille est géré de manière active et que le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière**.
- de la réduction de la part de détention en actions ou parts d'OPC de 90% au minimum et en permanence à 70% au minimum.

Par ailleurs, afin de mieux refléter l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits standards « ESG »), la politique d'investissement de votre SICAV (prospectus) a été complétée.

En effet, il est désormais indiqué que votre: « **SICAV applique la Politique d'AXA IM sur les normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« Politique d'AXA IM sur les normes « ESG »), qui sont disponibles sur le site internet : <https://particuliers.axa-im.fr/fr/investissement-responsable> ».**

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne constituent pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que la stratégie d'investissement de votre SICAV reste la même et que l'objectif de gestion recherché par notre équipe de gestion n'est pas modifié.**

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr dès le 24 avril prochain.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Gestionnaire administratif